

Questions orales

Vue les recommandations du comité sur l'autonomie administrative des Indiens, est-il prêt à revenir sur certains articles des ententes conclues par le Comité d'étude des droits des autochtones et le Yukon, en vertu desquels ou ne ferait pas droit aux revendications des autochtones?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, il est étrange d'entendre le député formuler maintenant des critiques alors que nous sommes tous justes sur le point, à la grande consternation de ceux qui s'opposent au règlement de toute revendication territoriale avec les autochtones, de conclure une entente définitive dans ce domaine qui, selon moi, sera un événement historique et que le député et son parti réclament depuis toujours. En outre nous venons de signer une entente de principe avec le Conseil des Indiens du Yukon au sujet d'une autre revendication importante. Or, le député, semble-t-il, se contente de critiquer ces revendications. Si c'est le cas je tiens à lui dire que, ce faisant, il insulte et critique et les autochtones représentés par le Conseil des Indiens du Yukon et le Comité d'étude des droits des autochtones.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES TÉMOINS QUI SE PRÉSENTERONT DEVANT LE GROUPE DE TRAVAIL—ON DEMANDE UNE GARANTIE D'IMMUNITÉ

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je voudrais poursuivre dans la même veine que mon collègue de Waterloo au sujet de ce groupe de travail créé par les progressistes-conservateurs. Contrairement aux libéraux, nous sommes à l'écoute des Canadiens.

Je voudrais que le ministre nous donne une garantie non équivoque et qu'il affirme que ceux qui fourniront des renseignements au sujet du traitement que leur a fait subir le ministère du Revenu national jouiront de l'immunité, que ces renseignements ne serviront pas ensuite à tenter des poursuites ou à exercer des représailles contre eux au sujet de leur déclaration d'impôt. J'exige une réponse claire et nette; oui ou non.

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je m'étonne de la paranoïa des députés progressistes-conservateurs.

Des voix: Oh, oh!

[Français]

M. Bussières: Monsieur le Président, je ne sais pas quel genre de gouvernement ils voudraient former, eux, mais nous, notre gouvernement, c'est un gouvernement qui reconnaît et qui a toujours reconnu et promu les valeurs démocratiques des Canadiens. Ce gouvernement a adopté la Charte canadienne des droits et libertés, laquelle reconnaît les droits de tous les citoyens. Je crois que les Canadiens ont dans ce gouvernement la meilleure garantie que les droits fondamentaux des individus seront respectés dans ce pays.

[Traduction]

LE FILM DE FORMATION À L'INTENTION DES VÉRIFICATEURS—ON DEMANDE UNE PROJECTION PUBLIQUE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons constituer un gouvernement qui offrira aux simples citoyens, aux contribuables canadiens, une déclaration des droits du contribuable. Voilà le genre de gouvernement que nous voulons former.

Le ministre sait que le film réalisé par l'ONF et intitulé «Excusez-moi, un ordinateur vous demande», qui a été diffusé à l'émission *The Journal* de Radio-Canada, est très révélateur quant à l'attitude affichée par les fonctionnaires du ministère à l'égard des Canadiens. Mais je crois savoir que ce film paraîtrait bien anodin en comparaison d'un autre film destiné à la formation des vérificateurs du ministère. Pourquoi le ministre n'organiserait-il pas une séance publique dès demain, afin que les députés et journalistes intéressés puissent voir ce film et constater l'attitude que l'on cherche à inculquer aux vérificateurs de son ministère?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au député que j'étais disposé à organiser une rencontre avec les hauts fonctionnaires de mon Ministère ainsi qu'une projection du film dont il est question.

Maintenant, j'aimerais également lui signaler que je suis autant préoccupé par l'aspect éducatif du film auquel il a fait référence que par l'aspect éducatif des divers instruments que nous utilisons afin de former le personnel au sein du Ministère, et c'est la raison pour laquelle un groupe de personnes va faire la révision de ces divers instruments de formation que nous utilisons tant pour le public que pour la formation de nos employés et s'assurer que ces instruments satisfont aux objectifs d'éducation, ce pour quoi ils ont été conçus ainsi qu'aux grands objectifs de la politique du gouvernement, et satisfont également aux préoccupations des contribuables canadiens.

Alors je veux assurer le député et la Chambre que cet examen approfondi aura lieu et que ceux qui le feront, qui mèneront cette étude, auront à l'esprit ces principes afin d'assurer que ces moyens d'éducation satisfassent bien aux objectifs pour lesquels ils ont été préparés.

[Traduction]

M. le Président: Une question supplémentaire. Le très honorable député de Yellowhead.

LES FONCTIONNAIRES COMPARAISANT DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE FARLINGER—L'IMMUNITÉ

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, la question supplémentaire que je pose au ministre du Revenu national porte sur la commission d'enquête secrète Farlinger. Le ministre pourrait-il nous donner l'assurance que les fonctionnaires qui fourniront des renseignements à la commission d'enquête secrète Farlinger, voire qui témoigneront devant elle, seront à l'abri de toute récrimination de la part de ceux à qui leur témoignage pourrait déplaire?